

# ASSOCIATIONS

# LUXEUIL À VOS CÔTÉS



Cher(e)s responsables et  
membres actifs d'association,

La ville de Luxeuil-les-Bains  
est fière de compter plus  
de 120 associations, sportives, culturelles  
ou encore de loisirs.

Ce tissu associatif riche et varié, que  
vous représentez grâce à l'implication et  
à la volonté de vos bénévoles, contribue  
à l'attractivité et au dynamisme de notre  
cité. Je ne peux que vous en remercier  
chaleureusement.

Afin de faciliter vos démarches dans l'élaboration  
de vos projets, la ville a élaboré ce manuel dans  
lequel vous trouverez toutes les informations utiles  
pour organiser une manifestation, solliciter une  
subvention, réserver une salle...

Je vous adresse mes cordiales salutations.

*Restant à votre écoute*

Frédéric BURGHARD

Maire de Luxeuil-les-Bains  
Conseiller départemental  
de la Haute-Saône



## ATTENTION

**NOUVELLE DISPOSITION  
POUR ORGANISER  
VOTRE MANIFESTATION.**

**QR CODE À SCANNER  
PAGE 2**

*Luxeuil  
les Bains*

BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE



## DU CÔTÉ... FINANCIER

Chaque année, la ville de Luxeuil-les-Bains consacre 320 000 € de subventions pour aider les associations.

Ces aides peuvent être demandées pour des frais de fonctionnement ou pour divers projets (voyages, manifestations...).

### MODE D'EMPLOI

#### DOCUMENTS À FOURNIR

- Pour une première demande :
  - Statuts de l'association, déclaration en préfecture ou copie du Journal Officiel, RIB.
- Pour un renouvellement :
  - Rapport d'activité ou compte-rendu de la dernière AG, RIB, statuts en cas de modification.

### QUAND ?

**31 JANVIER**  
DE CHAQUE ANNÉE  
**DERNIER DÉLAI**  
**POUR LA REMISE**  
**DES DOSSIERS**

#### FORMULAIRE À REMPLIR

- Document CERFA (présentation de l'association et du projet) à remplir et à retourner à [mairie@luxeuil-les-bains.fr](mailto:mairie@luxeuil-les-bains.fr)  
► <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R1271>

### NOUVEAU !

#### BUDGET SPÉCIFIQUE

POUR SOUTENIR DES PROJETS EN LIEN AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE ET LES ACTIONS QUI VISENT À METTRE EN AVANT LES JUMELAGES [BAD WURZACH, WALLINGFORD...].

## DU CÔTÉ... MATÉRIEL

Pour l'organisation d'une manifestation, la ville de Luxeuil-les-Bains peut mettre à disposition du matériel : tables, bancs, sono, tentes, grilles d'expositions...

**Important** ► Dans la mesure du possible, il est demandé aux associations de se charger du transport du matériel ou de s'assurer de la présence de bénévoles pour le déchargement et le chargement.

### MODE D'EMPLOI

#### POUR LE MATÉRIEL

- Scanner le QR Code.

[www.ville-luxeuil-les-bains.fr](http://www.ville-luxeuil-les-bains.fr)  
► Démarches administratives



### QUAND ?

**2 MOIS**  
**AVANT**

LA MANIFESTATION  
POUR LA DEMANDE  
DE MATÉRIEL

# DU CÔTÉ... ADMINISTRATIF

La ville met ses infrastructures (salle de réunions, complexe sportif...) ainsi que deux minibus à disposition des associations.

## MODE D'EMPLOI

### BESOIN D'UNE SALLE, D'UN MINIBUS... ?

- Demande de réservation par mail :  
➤ [mairie@luxeuil-les-bains.fr](mailto:mairie@luxeuil-les-bains.fr).

**Bon à savoir** ➤ Les associations luxoviennes bénéficient d'une mise à disposition gratuite d'une salle une fois par an. Seule une contribution est demandée pour les fluides (chauffage, électricité).

Plus d'informations sur [www.ville-luxeuil-les-bains.fr](http://www.ville-luxeuil-les-bains.fr)

## QUAND ?

**1 MOIS  
AVANT**

LA MANIFESTATION

### UNE BUVETTE ?

Il est obligatoire de faire une demande d'ouverture d'un débit temporaire en adressant un courrier en mairie.

- [mairie@luxeuil-les-bains.fr](mailto:mairie@luxeuil-les-bains.fr)

**Bon à savoir** ➤ 5 autorisations annuelles maximum sont possibles.

## QUAND ?

**3 MOIS  
AVANT**

OU 15 JOURS EN CAS DE  
MANIFESTATION  
EXCEPTIONNELLE

# DU CÔTÉ... COMMUNICATION

La ville apporte également sa contribution en terme de communication : affichage urbain (colonne Morris, panneau lumineux, flyers à l'accueil de la mairie, pose de banderole avec autorisation...

**Important** ➤ L'octroi d'une subvention implique que le logo de la ville soit intégré sur les supports de communication de l'association.

**Bon à savoir** ➤ Des panneaux d'affichage libre répartis sur la ville sont à disposition des associations. **Attention**, l'affichage sauvage est strictement interdit.

## NOUVEAU !

**BESOIN DE  
PLUS OU MIEUX  
VOUS FAIRE  
CONNAÎTRE ?**

POSSIBILITÉ DE MISE À  
DISPOSITION GRACIEUSE  
D'UN STAND UNE FOIS  
PAR TRIMESTRE SUR LE  
MARCHÉ DU SAMEDI  
MATIN.

## MODE D'EMPLOI

### POUR COMMUNIQUER

- Fournir un fichier au format Jpg à :  
➤ [communication@luxeuil-les-bains.fr](mailto:communication@luxeuil-les-bains.fr)
- Pour toute demande, envoyer un mail à :  
➤ [mairie@luxeuil-les-bains.fr](mailto:mairie@luxeuil-les-bains.fr)

## QUAND ?

**2 MOIS  
AVANT**

LA MANIFESTATION

# LAÏCITÉ

## UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS

La ville de Luxeuil-les-Bains veille au respect du principe de la laïcité qui :

- contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes,
- est le socle de la citoyenneté,
- garantit la liberté de conscience,
- contribue à la fraternité,
- garantit le libre arbitre,
- contribue à l'égal accès aux services et équipements publics.

Les associations subventionnées participent à sa promotion en signant la charte de la laïcité.

### ATTENTION

**UNE DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION.**

**LES SERVICES DE LA VILLE FERONT LE NÉCESSAIRE POUR LA SATISFAIRE**